



Chiffres clés 2007

Marques

Sommaire

- Les sources statistiques
- Les marques en vigueur sur le territoire français
- La voie nationale
- La voie communautaire
- La voie internationale
- Annexes

Juin 2008

Les sources statistiques

Les données de marques françaises

L'enregistrement d'une marque nationale est effectué auprès de l'INPI. Six semaines après le dépôt de la demande d'enregistrement, et si la marque est recevable, le dépôt est publié.

Les principales données statistiques disponibles pour la voie nationale sont des données de publication. Dans les comptages et les répartitions présentés, seules sont donc prises en compte les marques déposées pendant l'année et publiées. Depuis la mise à disposition par l'INPI du formulaire interactif de dépôt de marque à partir de 2006, le nombre de marques irrecevables à la publication a fortement baissé, passant à moins de 1% en 2007.

Ces informations statistiques sont recueillies à partir de la base FMARK de Jouve. Il est à noter qu'étant données les mises à jour hebdomadaires de cette base, les résultats publiés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer en cours d'année et d'une année sur l'autre.

Les données présentées ci-après correspondent à une extraction de FMARK effectuée en avril 2008.

Les données de marques communautaires

Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque communautaire peut se faire, depuis le 1er janvier 1996, auprès de l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, basé à Alicante).

L'OHMI publie chaque année des statistiques de dépôts et des statistiques d'enregistrements. Dans le présent document, ce sont les statistiques de dépôts qui sont utilisées.

Ces données ne sont donc pas tout à fait comparables aux données par la voie nationale qui sont des données de publication.

Les données de marques internationales

La demande d'enregistrement international de marque par le système de Madrid s'effectue sur la base d'une marque nationale ou "régionale" de base. Le dépôt est présenté au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) par l'intermédiaire de l'office de la propriété industrielle du pays d'origine du déposant qui doit être contractant à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit les éventuelles oppositions en fonction de sa législation.

Les seules données disponibles par la voie internationale sont les enregistrements. En effet, l'OMPI enregistre immédiatement les demandes d'extension, après un contrôle formel.

Les marques en vigueur sur le territoire français

Estimer le nombre de marques en vigueur sur le territoire français au 31 décembre 2007 revient à estimer :

- pour la voie nationale et la voie communautaire, le nombre de marques enregistrées et n'ayant pas expiré à cette date.
- pour la voie internationale, le nombre de marques enregistrées désignant la France et qui n'ayant pas expiré à cette date.

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous sont effectuées à partir des bases FMARK (marques nationales publiées), CTMARK (marques communautaires publiées) et TMINT (marques internationales enregistrées).

Estimations du nombre de marques en vigueur en France au 31.12.2006 et au 31.12.2007 – source Jouve, traitement INPI/OPI mai 2008

	estimation pour 2006	estimation pour 2007
Marques nationales	849 000	876 000
Marques communautaires	427 000	489 000
Marques internationales désignant la France	229 000	225 000

La voie nationale

▪ Evolution des dépôts

Environ six semaines après le dépôt à l'INPI, la marque est publiée si elle est recevable. Une marque contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public n'est pas publiable. Les marques non recevables sont les marques pour lesquelles le dossier présente un défaut de paiement de taxe, un défaut de désignation de produits ou services, un défaut de déposant, un défaut de modèle de marque. Si aucune demande d'opposition n'est déposée par un tiers dans les deux mois qui suivent la publication, la marque est enregistrée environ cinq mois après le dépôt, à condition de satisfaire à l'examen de fond et de forme. Dans le tableau ci-dessous, la première ligne correspond aux dépôts de marques reçus par l'INPI.

Toutefois, les autres données, ainsi que l'ensemble des tableaux et des répartitions présentés ci-après reposent sur les dépôts qui ont été publiés. Ces données de publication proviennent d'interrogations de la base FMARK datant du mois de mai 2008. Cette base étant mise à jour toutes les semaines, les données sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années précédentes sont mises à jour.

La notion d'origine française ou étrangère du déposant repose sur la nationalité du premier déposant telle que mentionnée dans la demande.

Que ce soit pour l'obtention d'une marque française ou dans l'optique d'extensions internationales, la marque française reste incontournable pour les déposants français.

Le nombre de premiers dépôts de marques françaises a progressé de 55% entre 1992 et 2007. Cette croissance est constante, seulement rompue par un pic de dépôts autour de l'an 2000. Ce pic a également été observé dans tous les grands pays et pour la marque communautaire. La reprise est avérée depuis l'année 2004.

La croissance du nombre de marques déposées à l'INPI est essentiellement portée par les déposants français : entre 1992 et 2007, le nombre de marques publiées par des Français a progressé de près de 73%. Avec l'arrivée de la marque communautaire en 1996, le nombre de déposants étrangers a fortement baissé, passant de 15% du total en 1992 à seulement 4% en 2007. Cette évolution s'explique par le fait que les déposants étrangers recourent davantage aux autres voies de dépôt pour protéger leurs marques sur le territoire français.

Evolution des premiers dépôts de marques par la voie nationale (dépôts publiés, hors renouvellements) - source Jouve/FMARK, mai 2008, INPI/DMA pour les dépôts

Année de dépôt	2003	2004	2005	2006	2007	Evol 06/07
Dépôts	63 405	66 979	68 484	71 125	74 411	4,6%
Dépôts publiés	61 602	65 571	66 962	69 679	73 583	5,6%
dont par des Français	58 381	62 320	63 710	66 614	70 543	5,9%
dont par des Français en %	94,8%	95,0%	95,1%	95,6%	95,9%	

▪ Les oppositions

Au cours de la procédure d'enregistrement d'une marque par la voie nationale, l'INPI n'examine pas d'office si la marque déposée porte atteinte à des droits antérieurs.

La procédure d'opposition permet au titulaire d'une marque déposée antérieurement de contester l'enregistrement d'une marque nationale dans les deux mois qui suivent la publication du dépôt.

En 2007, l'INPI a reçu 4 259 oppositions aux marques nationales, ce qui représente une nouvelle hausse après les diminutions enregistrées en 2003 et 2004. Le taux d'opposition, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'oppositions et le nombre de marques publiées, dépasse, avec 5,8%, le niveau de 2002 (5,6%).

Le taux d'opposition aux marques nationales publiées - source : INPI/DMA, 2008

	2003	2004	2005	2006	2007
Oppositions	3 267	3 141	3 419	3 918	4 259
Taux d'opposition	5,3%	4,8%	5,1%	5,6%	5,8%

▪ Les renouvellements

L'enregistrement de la marque confère une protection de 10 ans à compter de la date de dépôt. La marque est indéfiniment renouvelable. Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de déclarations de renouvellements (ou demandes de renouvellements).

Les déclarations de renouvellements de marques nationales - source JOUVE/FMARK , avril 2008

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Déclarations de renouvellements	21 266	22 355	25 346	25 588	28 342	10,8%
dont par des Français	15 651	16 582	19 122	19 991	22 887	14,5%
dont par des Français en %	73,6%	74,2%	75,4%	78,1%	80,8%	

- **La répartition par classes des demandes d'enregistrement de marques nationales publiées**

Dans sa demande d'enregistrement de marque, le déposant doit désigner des produits et services selon la Classification de Nice (9e édition, cf. annexe 3) qui distingue 34 classes de produits et 11 classes de services. Une marque peut comporter des produits et services différents relevant de plusieurs classes. Dans les tableaux suivants, le total des désignations de classes est donc supérieur au total des dépôts. En 2007, plus de 59% des désignations concernent des services. Les classes les plus demandées sont toutes des classes de services.

Les classes les plus demandées en 2007 (hors renouvellements)

Classe 35	24 449 désignations
Classe 42	23 408 désignations
Classe 41	23 236 désignations
Classe 43	19 065 désignations
Classe 44	18 003 désignations

Les classes les moins demandées en 2007 (hors renouvellements)

Classe 13	244 désignations
Classe 23	259 désignations
Classe 15	405 désignations
Classe 34	562 désignations
Classe 22	757 désignations

Le tableau ci-dessous propose une évolution des désignations selon des groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Evolution de la répartition des premiers dépôts publiés par groupes de classes (hors renouvellements) - source Jouve/FMARK juin 2008, traitement INPI/OPI

Groupe de classes désignées	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Produits chimiques	2 764	2 882	2 869	3 345	16,6%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	23 070	23 217	24 638	25 641	4,1%
BTP - Infrastructure	8 587	8 945	9 445	10 579	12,0%
Loisirs - Education - Formation	26 804	27 797	28 291	29 821	5,4%
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	30 655	31 629	33 077	35 538	7,4%
Transports - Logistique	6 679	72 332	7 753	8 197	5,7%
Equipement de la maison	6 954	6 815	6 924	7 927	14,5%
Textiles - Habillement et accessoires	12 499	12 464	12 906	13 764	6,6%
Produits et services agroalimentaires	26 972	27 284	28 385	29 154	2,7%
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	21 718	23 681	25 399	27 765	9,3%

Ce tableau ne permet pas d'expliquer des évolutions sectorielles puisqu'il s'appuie sur les désignations de produits et services effectuées par les déposants qui peuvent désigner plusieurs classes. Toutefois, il reflète l'évolution de certains marchés. On notera qu'en 2007, les groupes « Produits chimiques », « Equipement de la maison » et « BTP - Infrastructure » connaissent les plus fortes hausses. On notera l'intérêt moins marqué des déposants pour les classes du groupe « Produits et services agroalimentaires ». Pour la ventilation détaillée par classe, cf. annexe 1.

■ Les principaux déposants de marques nationales

La présente liste est établie à partir de l'ensemble des déposants indiqués dans les formulaires de dépôts. On compte un dépôt par déposant. La liste ne prend pas en compte les renouvellements et est constituée sur la base des marques déposées en 2007 et publiées. Les 49 premiers déposants représentent environ 4% du total des dépôts publiés.

Principaux déposants de marques déposées en 2007 et publiées par la voie nationale (1ers dépôts) - source INPI/OPI 2008

Rang 2006	Rang 2007	Nom du déposant	Nationalité	Nombre
3	1	COMMUNICATION ET PROGRAMME INTERNATIONAL	FR	224
8	2	CAISSE NAT. DES CAISSES D EPARGNE ET DE PREVOYANCE	FR	198
5	3	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE SFR	FR	136
4	4	L'OREAL	FR	108
2	5	BIOFARMA	FR	99
9	6	PARFUMS CHRISTIAN DIOR	FR	89
1	7	SANOFI AVENTIS	FR	84
26	8	BONGRAIN	FR	83
	9	LEA NATURE	FR	79
7	10	ENDEMOL DEVELOPPEMENT	FR	77
46	11	ITM ENTREPRISES	FR	71
38	12	ACCOR	FR	70
38	13	PARFUMS GIVENCHY	FR	69
	14	3 SUISSSES INTERNATIONAL	FR	68
	15	NORMALU	FR	62
10	16	GARBARZ DANI	FR	58
	17	MAKA	FR	57
20	18	CREDIT AGRICOLE	FR	56
38	19	CASINO GUICHARD PERRACHON	FR	53
	20	LA MONDIALE	FR	52
	21	AUTOMOBILES CITROEN	FR	51
10	21	LA POSTE	FR	51
	23	CREDIT LYONNAIS	FR	50
26	24	GUERLAIN	FR	49
46	24	PRISMA PRESSE	FR	49
	26	WECO PYROTECHNISCHE FABRIK GMBH	DE	48
6	27	France TELECOM	FR	47
	28	SOCIETE COOP. D ACHATS DES CENTRES LECLERC	FR	46
46	29	FLEURY MICHON	FR	45
	29	PAREXLANKO	FR	45
	31	ARDIS	FR	44
26	31	HOLYMARK	FR	44
13	33	SOCIETE GENERALE	FR	43
	34	BESSIS	FR	42
16	34	WAGRAM MUSIC	FR	42
19	36	BNP PARIBAS	FR	41
	36	COMMUNE DE PERPIGNAN COLLECTIVITE TERRITORIALE	FR	41
	36	DOW AGROSCIENCES LLC	US	41
31	36	LANCOME PARFUMS ET BEAUTE & CIE	FR	41
	40	B S A	FR	40
31	40	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER	FR	40
	40	LES SALINES DE GUERANDE	FR	40
	40	PROFILS SYSTEMES	FR	40
15	44	BOUYGUES TELECOM	FR	39
	44	COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE	FR	39
	44	R & P DAMMANN FRERES	FR	39
	47	SOCOTEX	FR	38
	48	ARMAND THIERY	FR	37
	49	VILLE DE PARIS COLLECTIVITE TERRITORIALE	FR	36

La voie communautaire

On rappelle que la procédure communautaire confère une protection de dix ans, indéfiniment renouvelable, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Toutes les données présentées sont des données de dépôts, de source OHMI.

■ Evolution des dépôts communautaires

La croissance forte observée en 2007 (+13,9% par rapport à 2006) s'explique en grande partie par l'adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid : il est possible depuis le 1^{er} octobre 2004 de faire un dépôt communautaire par la voie internationale. Cette voie internationale représente déjà 14% des dépôts communautaires en 2007.

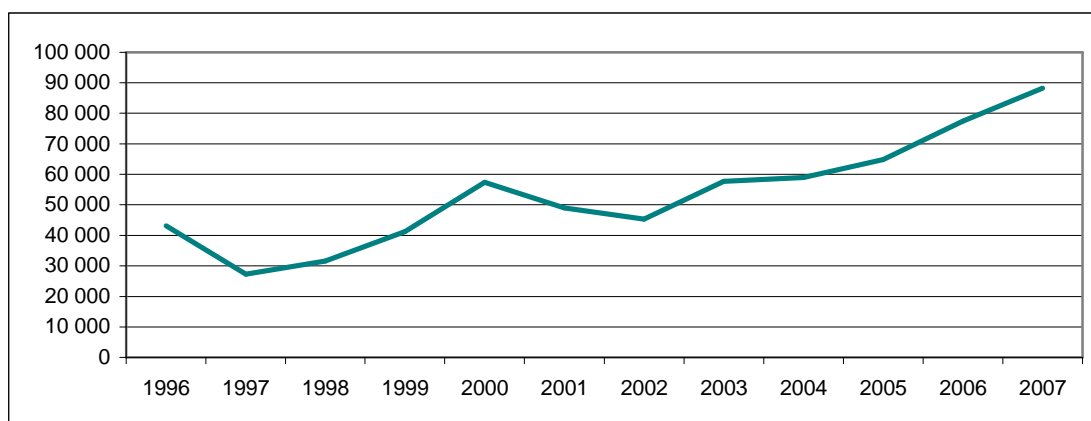
La proportion des déposants français (6,8%) est stable pour la troisième année consécutive.

Le nombre plus élevé des dépôts de marques communautaires en 1996 s'explique par le fait qu'au moment de la mise en place de la procédure, certains déposants (notamment américains) ont déposé des demandes d'enregistrement en marques communautaires pour l'ensemble de leur portefeuille.

Evolution des dépôts de marques communautaires - source OHMI (SC009 04/03/08 et antérieurs)

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Dépôts	57 694	58 975	64 791	77 460	88 250	13,9%
Dont par des Français	4 139	4 483	4 403	5 296	6 005	13,4%
Dont par des Français en %	7,2%	7,6%	6,8%	6,8%	6,8%	

Evolution des dépôts de marques communautaires depuis 1996 - source OHMI (SC009 04/03/08 et antérieurs)



■ Origine des dépôts de marques communautaires

En ce qui concerne la marque communautaire, le nombre de dépôt par des Français progresse de manière quasi proportionnelle au nombre total de marques communautaires. En effet, malgré une forte augmentation des dépôts (+223% entre 1997 et 2007), la proportion de dépôt par des Français reste à peu près stable, autour de 6,6% du total des dépôts de marques communautaires.

Depuis la mise en place de la marque communautaire, la plus grande part des dépôts sont d'origine américaine : les Etats-Unis représentent 27% des dépôts en 1997, 21% en 2002 et 15,8% en 2007. Ils sont, en effet, de grands utilisateurs de la voie communautaire dans la mesure où, n'étant, jusqu'en 2004, pas membres de l'Union de Madrid, ils ne pouvaient pas recourir à la voie internationale pour protéger leurs marques dans les pays européens. Les Etats-Unis ont adhéré au Protocole de Madrid le 2 novembre 2003.

Origine des dépôts communautaires - source OHMI (SC009 04/03/08 et antérieurs)

	2003	2004	2005	2006	2007
France	4 139	4 483	4 403	5 291	6 005
Allemagne	9 370	9 627	9 938	13 584	15 464
Royaume-Uni	6 301	6 466	6 661	8 405	9 326
Espagne	5 690	5 435	5 758	6 300	7 337
Italie	4 855	4 816	4 697	6 203	7 135
Pays-Bas	2 191	2 074	1 836	2 828	3 214
Autres pays UE (27)		6 976	7 194	10 806	13 351
Total UE	32 546	39 877	40 487	53 417	61 832

Etats-Unis	11 083	10 164	10 253	12 699	13 962
Japon	1 530	1 147	1 330	1 735	1 886
Autres hors UE (27)		6 941	6 581	9 609	10 570
Total Hors-UE		18 252	18 164	24 043	26 418
Total*	57 694	58 975	64 791	77 460	88 250

*...le total des lignes ne correspond pas au total car l'OHMI ne publie pas de mises à jour de ses répartitions par origine

▪ Renouvellements de marques communautaires

En 2007, 13 122 renouvellements de marques communautaires ont été comptabilisés par l'OHMI.

Les premiers renouvellements de marques communautaires ont eu lieu en 2006 et ont concerné le nombre important de marques déposées en 1996.

Evolution des renouvellements de la marque communautaire reçus à l'OHMI

- source OHMI (SC009 04/03/08)

	2006	2007
Nombre de renouvellements	25 435	13 122

▪ Les oppositions à la marque communautaire

La publication de la demande de marque communautaire ouvre droit à opposition par des tiers s'estimant atteints dans leurs droits. La période d'opposition est de trois mois. Elle peut être prolongée, sur accord des deux parties, par tranches de deux mois. Cette période est appelée la "cooling off period".

Evolution des oppositions à la marque communautaire reçues à l'OHMI -

source OHMI (SC009 04/03/08)

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'oppositions	9 939	10 721	17 373	14 109	16 468

▪ Répartition par classes

Les classes les plus demandées en 2007

Classe 09	22 912 désignations
Classe 35	20 714 désignations
Classe 42	15 428 désignations
Classe 41	13 974 désignations

Les classes les plus demandées depuis 1996

Classe 09	159 011 désignations
Classe 42	113 451 désignations
Classe 35	98 887 désignations
Classe 16	88 757 désignations

Le tableau ci-dessous propose une évolution des désignations selon des groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Répartition des dépôts par groupes de classe - source OHMI, traitement INPI/OPI 2008

	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Produits chimiques	4 884	4 615	5 959	6 862	15,2%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	16 823	16 460	21 513	25 004	16,2%
BTP - Infrastructure	11 407	12 238	16 556	19 678	18,9%
Loisirs - Education - Formation	20 874	22 155	28 268	33 107	17,1%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	29 180	31 291	42 108	49 457	17,5%
Transports - Logistique	10 535	10 334	13 437	15 545	15,7%
Equipement de la maison	10 559	10 874	14 256	15 894	11,5%
Textiles - Habillement et accessoires	18 058	19 146	24 522	28 469	16,1%
Produits et services agro- alimentaires	18 047	18 704	23 174	26 682	15,1%
Services de gestion, communication, immobilier et finance	14 254	16 301	22 943	28 285	23,28%

La voie internationale

La demande d'enregistrement international de marque par le système de Madrid s'effectue sur la base d'une marque nationale ou "régionale" de base. Le dépôt est présenté au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) par l'intermédiaire de l'office de la propriété industrielle du pays d'origine du déposant qui doit être contractant à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit les éventuelles oppositions en fonction de sa législation.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du supplément statistique annuel de la Gazette internationale des marques.

▪ Evolution des enregistrements internationaux

Evolution des enregistrements de marques internationales - source OMPI/Supplément statistique de la Gazette internationale des marques

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol 06/07
Evolution du total des enregistrements	21 847	23 379	33 169	37 224	38 471	3,3%
<i>dont par des Français</i>	3 281	2 959	3 706	3 916	3 861	-1,4%
Enregistrements désignant la France	8 206	8 094	8 587	7 495	6 115	-18,4%
Renouvellements	6 637	7 345	7 496	15 205	17 478	14,9%
<i>dont par des Français</i>	1 671	1 818	1 734	3 342	4 003	19,8%
Renouvellements désignant la France	4 047	4 464	4 522	8 389	9 115	3,3%

▪ Principales origines

Principales origines des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2007 - source OMPI/Supplément statistique de la Gazette internationale des marques

Pays d'origine du déposant	Nombre d'enregistrements
Allemagne	1 209
Suisse	923
Benelux	595
Chine	573
Italie	502
Etat-Unis	353
Turquie	270
Japon	184
Espagne	179
Autriche	178
Fédération de Russie	178
République tchèque	172
Portugal	120

- Répartitions par groupes de classes

Répartition des désignations de la France par groupes de classe - source
OMPI, traitement INPI/OPI 2008

	2004	2005	2006	2007	Evol 06/07
Produits chimiques	823	773	603	573	-5,0%
Pharmacie - Santé -Cosmétiques	2 293	2 418	1 887	1 856	-1,6%
BTP - Infrastructure	1 664	1 601	1 504	1 293	-14,0%
Loisirs - Education - Formation	1 922	2 030	1 893	1 625	-14,2%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	2 874	2 936	2 742	2 354	-14,2%
Transports - Logistique	1 239	1 278	1 181	1 076	-8,9%
Equipement de la maison	1 522	1 485	1 397	1 230	-12,0%
Textiles - Habillement et accessoires	2 737	2 872	2 645	2 416	-8,7%
Produits et services agro-alimentaires	2 435	2 700	2 346	2 150	-8,4%
Services de gestion, communication, immobilier et finance	1 185	1 407	1 403	1 374	-2,1%

Annexe 1

Répartition par classes des marques déposées et publiées en 2007 par la voie nationale - source Plutarque mai 2008			Répartition par classes des marques déposées en 2007 par la voie communautaire - source OHMI 2008		Répartition par classes des enregistrements de marques internationales et des désignations postérieures désignant la France en 2007 - source OMPI 2008	
	1ers dépôts publiés	renouvelements		dépôts		désignations inscrites de la France
CL01	1 853	1 615	CL01	4 128	CL01	333
CL02	1 079	879	CL02	1 355	CL02	118
CL03	6 854	3 296	CL03	7 885	CL03	674
CL04	1 119	541	CL04	1 379	CL04	122
CL05	4 807	3 556	CL05	8 806	CL05	672
CL06	2 535	1 352	CL06	4 411	CL06	326
CL07	1 759	1 364	CL07	5 717	CL07	502
CL08	943	757	CL08	1 926	CL08	178
CL09	12 404	4 256	CL09	22 912	CL09	1 188
CL10	1 726	834	CL10	4 465	CL10	318
CL11	3 323	1 373	CL11	5 620	CL11	412
CL12	2 170	1 325	CL12	4 042	CL12	310
CL13	244	260	CL13	310	CL13	23
CL14	3 940	813	CL14	3 738	CL14	352
CL15	405	221	CL15	398	CL15	39
CL16	13 638	4 331	CL16	12 306	CL16	643
CL17	1 191	947	CL17	2 581	CL17	203
CL18	5 026	1 127	CL18	6 152	CL18	450
CL19	2 685	1 119	CL19	3 357	CL19	274
CL20	3 749	1 289	CL20	4 593	CL20	341
CL21	2 590	1 202	CL21	3 755	CL21	299
CL22	757	435	CL22	836	CL22	76
CL23	259	236	CL23	339	CL23	42
CL24	3 306	919	CL24	3 024	CL24	243
CL25	10 303	2 278	CL25	11 763	CL25	971
CL26	1 075	425	CL26	850	CL26	64
CL27	831	443	CL27	966	CL27	104
CL28	4 166	1 677	CL28	6 119	CL28	338
CL29	4 516	2 868	CL29	5 309	CL29	421
CL30	5 413	2 745	CL30	5 975	CL30	611
CL31	2 880	1 579	CL31	2 767	CL31	232
CL32	3 320	1 418	CL32	4 082	CL32	345
CL33	4 653	3 124	CL33	4 059	CL33	315
CL34	562	445	CL34	801	CL34	114
CL35	24 449	3 663	CL35	20 714	CL35	968
CL36	8 149	1 816	CL36	7 571	CL36	406
CL37	6 081	1 326	CL37	6 491	CL37	318
CL38	14 597	2 558	CL38	8 124	CL38	319
CL39	5 513	1 369	CL39	5 786	CL39	264
CL40	2 608	725	CL40	2 838	CL40	172
CL41	23 236	4 003	CL41	13 974	CL41	582
CL42	23 408	4 078	CL42	15 428	CL42	711
CL43	19 065	3 990	CL43	4 490	CL43	226
CL44	18 003	3 887	CL44	3 888	CL44	192
CL45	16 074	3 843	CL45	2 993	CL45	136

Annexe 2 - les regroupements de classes

LE REGROUPEMENT DES CLASSES	
	Classes correspondantes
Produits chimiques	1;2;4
Pharmacie- Santé - Cosmétiques	3;5;10;44
BTP- Infrastructure	6;17;19;37;40
Loisirs - Education - Formation	13;15;16;28;41
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	9;38;42;45
Transport et logistique	7;12;39
Equipement de la maison	8;11;20;21
Textiles- Habillement et accessoires	14;18;22;23;24;25;26;27;34
Produits et services agroalimentaires	29;30;31;32;33;43
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	35;36

Annexe 3 - APERÇU DU CONTENU DE LA 9ème EDITION DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES – source www.OMPI.org

Liste des classes

Classe 1 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie.

Classe 2 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.

Classe 3 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.

Classe 4 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.

Classe 5 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.

Classe 6 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques non compris dans d'autres classes; minerais.

Classe 7 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs.

Classe 8 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.

Classe 9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs.

Classe 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture.

Classe 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.

Classe 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

Classe 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.

Classe 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.

Classe 15 Instruments de musique.

Classe 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés.

Classe 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.

Classe 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.

Classe 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.

Classe 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, non compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.

Classe 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.

Classe 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.

Classe 23 Fils à usage textile.

Classe 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.

Classe 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.

Classe 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.

Classe 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Classe 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël.

Classe 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.

Classe 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.

Classe 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux; malt.

Classe 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

Classe 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).

Classe 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.

Classe 35 Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.

Classe 36 Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.

Classe 37 Construction; réparation; services d'installation.

Classe 38 Télécommunications.

Classe 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages.

Classe 40 Traitement de matériaux.

Classe 41 Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.

Classe 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.

Classe 43 Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.

Classe 44 Services médicaux; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.

Classe 45 Services juridiques; services de sécurité pour la protection des biens et des individus; services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus.